



Délibération
CADRE DE VIE/BP

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le



ID : 017-211704150-20220519-2022_57BILCONSE-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

2022 – 57. BILAN D'AVANCEMENT DU CONSEIL LOCAL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 22

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, BUFFET Martine, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CARTIER Nicolas, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, JEDAT Günter, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 10

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, CHANTOURY Laurent à BERDAÏ Ammar, DIETZ Pierre à MARTIN Didier, EHLINGER François à CREACHCADEC Philippe, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à CHEMINADE Marie-Line, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence, TERRIEN Joël à DRAPRON Bruno, TORCHUT Véronique à CAMBON Véronique

Absents excusés : 3

CHABOREL Sabrina, DELCROIX Charles, DEREN Dominique

Secrétaire de séance : ABELIN-DRAPRON Véronique

Date de la convocation : 12/05/2022

Date d'affichage : 30 MAI 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°2020-31 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 relative à la création et à la composition du Conseil local de la transition écologique,

Vu la délibération n°2021-40 du Conseil municipal en date du 1^{er} avril 2021 relative au fonctionnement du Conseil local de la transition écologique,

Considérant la stratégie de transition écologique de la Ville de Saintes,

Considérant l'installation du Conseil local de la transition écologique saintais,

Considérant que la société civile doit prendre part à la conduite du changement,



Considérant l'attachement des Saintais à une ville plus résiliente,

Considérant la volonté de la Ville d'être exemplaire et démonstrative,

Considérant la nécessité de mettre en partage les actions portées par le Conseil local de la transition écologique,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » en date du jeudi 5 mai 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du présent bilan d'avancement du Conseil de transition écologique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la présentation du présent bilan d'avancement du Conseil de transition écologique.

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



BILAN D'AVANCEMENT DU CONSEIL LOCAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Préambule

Pour répondre aux changements environnementaux qui menacent nos équilibres de territoire, il nous fallait proposer en ce début de mandat une approche innovante qui permette d'apporter des réponses concrètes à nos concitoyens en suivant l'adage « penser global, agir local ».

Il nous fallait ensemble définir une stratégie de transition écologique efficiente, qui irrigue nos gestes et prépare le territoire aux changements de demain, qui apporterait de vraies réponses à nos vulnérabilités, qui installerait durablement une résilience saintaise.

La prise de conscience et la demande éco-citoyenne pour le développement d'une société plus collaborative, accélérée par le numérique et une volonté d'agir autrement face à la crise, ont trouvé écho dans nos institutions.

En dépit de la crise COVID, ce début de mandat a été une opportunité pour lancer cette dynamique ; la collectivité et ses partenaires disposent de nombreux leviers. Décliner des gestes immédiats pour mieux se préparer à l'horizon 2030 reste une priorité.

En accompagnant et en mettant en relation des acteurs qui souhaitaient s'impliquer sur le sujet, la ville de Saintes a fédéré les énergies du territoire autour d'une ambition partagée en faveur de la transition écologique et de l'émergence d'un nouveau système de production et de consommation, plus respectueux de notre environnement.

Installation du conseil

Chaque membre du Conseil de transition a fait acte de candidature par le biais d'une profession de foi. Au départ, une période d'installation du Conseil de transition écologique, période qui a permis à chacun de découvrir ce nouveau mode de co-production et de s'imprégner de ses principes. Ces premiers temps ont permis au groupe de se former et de se connaître.



Du diagnostic partagé de territoire au plan d'action

Un diagnostic partagé du territoire saintais a été réalisé par le Conseil de transition écologique.

La thématique de transition étant complexe, des axes de travail ont été proposés et soumis au débat.

- ⊗ Climat (énergie, climat, réduction des gaz à effet de serre, neutralité carbone d'ici à 2050...)
- ⊗ Nature et Biodiversité : solutions fondées sur la nature
- ⊗ Eau et milieux aquatiques
- ⊗ Autonomie alimentaire et agriculture urbaine
- ⊗ Mobilité durable
- ⊗ Construire la ville de demain
- ⊗ Transition et citoyenneté : les acteurs de la transition (économie locale et solidaire, circuits courts, éducation, quid des plus précarisés...)

A partir de celui-ci, des propositions d'actions ont été faites pour répondre aux besoins identifiés. Les membres du Conseil de transition ont pu voter sur l'ensemble des propositions. L'intention est de proposer une action annuelle par thématiques.

> Réduction de l'éclairage nocturne urbain public et privé (commercial) :

L'objectif est d'adapter et de réduire de manière très importante l'éclairage urbain public (rues, bâtiments publics, routes) et privé (zones commerciales, devantures, vitrines, éclairage intérieur (ex : une galerie commerciale)).

> Protéger le végétal source de vie :

Protéger le végétal du territoire par l'acquisition de boisements (ex : Magezy), la plantation d'arbre et de haies champêtres, la signature de la charte européenne de l'arbre.

> Développement de potagers urbains :

Favoriser et encourager la création et l'entretien de potagers urbains respectueux de l'environnement par la mise en lien de propriétaires d'espaces verts (ou autres espaces cultivables) et de volontaires avec le soutien de la collectivité.



> *Développer des outils de communication afin de faciliter et encourager des modes de déplacements moins énergivores (vélo, podal) :*

Mettre en place des moyens permettant d'informer les citoyens sur les dispositifs en place sur le territoire et ainsi faciliter et encourager les déplacements à pied et en vélo.

Journée sans voitures :

Organiser une journée qui permette aux habitants d'expérimenter une ville plus vivable et plus confortable, (un évènement du type journée sans voitures).

> *Une mairie exemplaire :*

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et des modifications d'habitudes afin que le fonctionnement de la mairie et le comportement des agents et élus soient en accord avec une politique de développement durable.

> *Campagnes de prévention de santé publique :*

Mettre en place des campagnes de prévention de santé publique au nombre de 2-3/ an.

Actuellement les membres du Conseil de transition travaillent avec les services de la collectivité pour concrétiser ces actions pour la fin d'année.